



## PANDÉMIE (COVID-19) – État de situation du jeudi 8 avril 2021

### - La Municipalité de Pointe-Fortune fait le point

À la suite des dernières annonces du gouvernement du Québec visant l'implantation de mesures supplémentaires afin de limiter au maximum la propagation de la COVID-19, l'Organisation multimunicipale de sécurité civile (OMSC) a mis en place de nouvelles mesures.

- Tous les bâtiments municipaux demeures fermés aux citoyens (Centre communautaire, Pavillon Pointe-Fortune, etc.), **à l'exception du bureau administratif qui demeurera ouvert sur rendez-vous seulement et uniquement concernant une situation urgente qui ne peut attendre.** Les citoyens sont invités à communiquer par téléphone (450 451-5178, poste 0) ou par courriel ([municipalite@pointefortune.ca](mailto:municipalite@pointefortune.ca)).
- Les employés continueront d'assurer la continuité des services à la population et seront également présents en cas d'urgence (exemple débordement d'eau, incendie, etc.). Pour une urgence municipale en dehors des heures d'ouverture, appelez-le #311.
- **Séance ordinaire du conseil à huis clos.** Veuillez prendre note que les séances ordinaires du conseil continuent de se tenir à huis clos. Vous pourrez consulter l'ordre du jour en ligne dès la semaine précédent chaque séance ordinaire. Le procès-verbal de la séance sera diffusé dans les jours qui suivront. Si besoin, vous pouvez transmettre vos questions à [municipalite@pointefortune.ca](mailto:municipalite@pointefortune.ca).

Dès que la municipalité de Pointe-Fortune aura plus d'information quant à l'état de la situation, ou que des changements auront lieu, des communications seront faites. Restez informés sur la page Facebook de la municipalité ainsi que via l'infolettre courriel. Merci de votre collaboration!

**Source :** Municipalité de Pointe-Fortune